



Vente d'un chiot non vacciné ni pucé

Par **bobbie**, le **18/12/2009** à **21:41**

Bonjour, j'en voulais savoir car j'ai vendu un chiot non tatoué ni vacciné en informant l'acheteur. celui-ci était totalement d'accord et consentant et il l'a acheté quand même et il m'a réglé par chèque, sauf que les chèques sont sans provision. et aujourd'hui, 2 mois après la transaction il ne veut pas me rembourser sous prétexte que depuis le début le chiot est malade qu'il en a eu pour 200€ de vétérinaire et qu'il aurait mordu un enfant. j'en ai dit de m'amener les preuves et de rendre le chien et il me répond qu'il veut me mettre en justice pour harcèlement et m'annonce qu'il a fait opposition sur les chèques. que puis-je faire dans cette situation car il ne veut ni me payer, ni rendre le chiot!!!! merci d'avance pour votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **19/12/2009** à **11:35**

[fluo]DGCCRF[/fluo]
L'Archère La Vallée des Vignes
43, Avenue d'Italie
80094 AMIENS
Cedex 3
Tél. 03 22 33 29 60
Bonjour, contactez la Dgccrf à Amiens, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider en ce sens, bon samedi à vous.